



PREFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Arrêté n° 153 /2012

PREFET DE LA REGION
PAYS DE LA LOIRE
Arrêté n° 499

ARRETE INTER-PREFECTORAL

Portant approbation des objectifs environnementaux et indicateurs associés
du plan d'action pour le milieu marin
de la sous-région marine « mers Celtiques »

Le préfet maritime de l'Atlantique,
Le préfet de la région des pays de la Loire,

- VU la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU le code de l'environnement et notamment les articles R. 219-2 et R. 219-17 ;
- VU le décret n° 2004/112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2012 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 2012 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines ;
- VU les avis émis lors de la consultation du public du 16 juillet au 16 octobre 2012 ;
- VU les avis émis par les assemblées et organismes consultés du 16 juillet au 16 octobre 2012.

ARRETEMENT

Article 1^{er} Les objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « mers Celtiques » sont approuvés.

Article 2 Les objectifs environnementaux et indicateurs associés ainsi que les autres éléments du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « mers Celtiques » sont consultables sur le site internet <http://www.dirm-nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/directive-cadre-strategie-pour-le-r107.html> de la DIRM Nord Atlantique Manche Ouest. Ils sont tenus à la disposition du public au siège de la DIRM Nord Atlantique Manche Ouest, ainsi qu'à la préfecture de région des pays de la Loire.

Article 3 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pays de la Loire.

Article 4 L'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer, le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire, le directeur interrégional de la mer Nord

A Brest, le 18 décembre 2012,

A Nantes, le 19 DEC. 2012

Le préfet maritime de l'Atlantique

Le préfet de la région des Pays de la Loire

Christian de LAVERNÉE